

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 FEVRIER 2022 – 19 H

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 7 février à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme SEGUIN
Excusé(s) représenté(s)	M. JEUNEMAITRE, adjoint, par M. LAVENKA Mme BAALI-CHERIF, adjointe, par M. RAFIK Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO Mme SPARACINO, conseillère municipale, par Mme RAMEAUX Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. GRAJQEVCI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme HOTIN-LETANG Mme MORIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. MONNICAULT, conseiller municipal, par M. DELVAUX M. BOUDIGNAT, conseiller municipal, par Mme SEGUIN
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme MARTIN

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	24.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	9.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01.02.2022	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), Mme MARTIN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

2022.01 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2022.02 – CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION - RENOUELEMENT

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De renouveler la signature de la convention annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne au titre de l'année 2022.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.03 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à la Société des Membres de la Légion d'Honneur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE

2022.04 – DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2022, la participation de l'Etat au titre de la politique de la ville sous forme de subventions pour le financement de toutes les actions engagées.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du Contrat Ville.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.05 – RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2022

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la CAF au titre de l'année 2022.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME ET TRAVAUX

2022.06 – CONVENTION PATRIMOINE – PROGRAMME 2022 – EGLISE SAINTE-CROIX – TRANCHE OPTIONNELLE 2 – RESTAURATION DU BAS-COTE SUD, DES SOLS ET DU MOBILIER

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le programme 2022, tranche optionnelle 2, concernant les travaux de restauration du bas-côté sud, des sols et du mobilier de l'église Sainte Croix dont le coût est estimé à 950 000,00 € HT à plus ou moins 10%,

- ⇒ De solliciter des aides auprès de l'Etat (DRAC) pour un montant de 400.000,00 €, du Département de Seine et Marne pour un montant de 200.000,00 € et de la Région Ile de France pour un montant de 150.000,00 €, au titre du programme 2022.
- ⇒ D'autoriser la personne responsable du marché à engager les travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.07 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE PROVINS - APPROBATION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De dire que la procédure de modification simplifiée n° 3 a été mise en œuvre et respectée selon les modalités règlementaires exposées ci-dessus.
- ⇒ D'approuver le Bilan des observations recueillies pour présentation au Conseil Municipal,
- ⇒ De tirer le bilan de la mise à disposition du dossier au public,
- ⇒ D'approuver le dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU, tel qu'annexé à la présente délibération,
- ⇒ De dire que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie durant un mois et l'insertion d'un avis d'information dans la presse « Le Parisien »,
- ⇒ De dire que le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU est tenu à disposition du public au service urbanisme de la mairie de PROVINS.
- ⇒ D'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

2022.08 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	16 993 890,42	19 431 402,82	2 437 512,40
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		5 263 059,76	5 263 059,76
	Résultats à affecter	16 993 890,42	24 694 462,58	7 700 572,16
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	7 091 764,76	6 398 065,37	-693 699,39
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	1 444 987,95		-1 444 987,95
	Solde global d'exécution	8 536 752,71	6 398 065,37	-2 138 687,34
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	2 548 968,01	2 864 400,57	315 432,56
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	11 085 720,72	9 262 465,94	-1 823 254,78
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Invt)		28 079 611,14	33 956 928,52	5 877 317,38
Affectation 2021	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 823 254,78
	Report en fonctionnement en Recettes			5 877 317,38

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche

décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	7 700 572,16
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	-2 138 687,34
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	315 432,56
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 823 254,78
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	1 823 254,78
Solde du résultat de fonctionnement	5 877 317,38

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.09 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	359 980,14	383 700,85	23 720,71
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 190 394,55	1 190 394,55
	Résultats à affecter	359 980,14	1 574 095,40	1 214 115,26
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	401 413,42	351 622,51	-49 790,91
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		550 188,43	550 188,43
	Solde global d'exécution	401 413,42	901 810,94	500 397,52
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	448 862,56	55 901,58	-392 960,98
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	850 275,98	957 712,52	107 436,54
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Inv)		1 210 256,12	2 531 807,92	1 321 551,80
Affectation 2021	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 214 115,26

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	1 214 115,26
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	500 397,52
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	-392 960,98
Excédent de financement de la section d'investissement	107 436,54
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 214 115,26

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ET DE SON BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter le budget principal 2021 et le budget annexe de l'assainissement.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.11 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PROVINS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une somme de 21 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2022.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.12 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AU LITIGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE PRODUC'SON

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la signature, les termes et les conditions, du protocole d'accord transactionnel - dont un exemplaire sera annexé à la délibération - pour fonder le règlement financier définitif du préjudice relatif à la prestation musicale.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole transactionnel avec les parties impliquées dans le litige.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.13 – VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE BH N°50 A SAS CHAMPBENOIST DISTRIBUTION (CENTRE LECLERC)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour vendre au profit de La SAS CHAMPBENOIST DISTRIBUTION, la parcelle, cadastrée section AS n° 50, d'une superficie de 89 m², située Avenue de la Voulzie à Provins, moyennant le prix de 10 000 € (DIX MILLE EUROS)
- ⇒ De rappeler que les frais notariés inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'inscrire la recette au budget.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.14 – ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES 7 CHEMIN DE VILLECRAN CADASTREES N°AT 53 (APPARTENANT AUX CONSORTS GAUTHIER)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition de la parcelle, cadastrées section AT n° 53, d'une superficie totale de 657 m², appartenant aux consorts GAUTHIER, au prix de : 657 € (Six cent cinquante-sept euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Collectivité.
- ⇒ D'inscrire les dépenses au budget de la Commune ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2022.15 – VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE AK N°549 (REGULARISATION DE LA DELIBERATION N°2021.27)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater l'avis des domaines en date du 17/12/2021 et de confirmer son accord pour vendre le local dans les mêmes conditions que la délibération 2021.27, du 5/02/2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h52.

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA